

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Aubrac Lot Causses Tarn

16 Quartier de Trémoulis 48 500 LA CANOURGUE

☎ : 03 66 31 41 23 - Courriel : contact@ccalct.fr

DECISION DU PRESIDENT N°25-DP011

Nature de l'acte : finances

Objet : BP / Virement de crédits n°1

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn,

VU l'article L.5217-10-6 du CGCT,

VU le budget principal 2024,

VU que le président a l'autorisation de l'assemblée délibérante d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50 %

DECIDE

ARTICLE 1 : les virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT

Sens	Compte	Opération	Intitulé opération	Prévu	VC	Après VC
D	215731	134	Matériel Roulant	41 000	2 000	43 000
D	2111	141	Acquisitions foncières	91 122.19	-2 000	89 122.19

Total

0

ARTICLE 2 : Le Chef de service du SGC de Marvejols et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Canourgue, le 17 juillet 2025

Le Président,
Jean Claude SALEIL

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Mende, le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn informera l'assemblée délibérante de cette décision lors de la prochaine séance.

Mise en ligne le :

